

**Séance  
extraordinaire  
2022-12-15ss2**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2022 à 20 h M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Evelyne Gallet et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation dans les délais. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations;
6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2023;
7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires;
8. Levée de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, maire  
M. Pierre Martineau, siège # 1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3  
M. Gaétan Bélanger, siège # 4  
M<sup>me</sup> Évelyne Gallet, siège # 5  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège # 6

**2022-12-01ss2**

Adoption ordre  
du jour

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Evelyne Gallet, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2021-12-02ss2**

Prévisions  
budgétaires  
année 2023

**4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil soit autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année 2023 et à s'approprier les sommes nécessaires suivantes :

### DÉPENSES D'OPÉRATION

Conseil	108 238
Application de la loi	1 800
Gestion financière et administrative	458 487
Greffe (réserve financière)	14 700
Évaluation	96 907
Quote-part Édifice Amable-Bélanger	14 659
Police et transport scolaire	276 519
Protection contre l'incendie et sécurité civile (quote-part incendie 356 604 \$ –28 471 \$ (surplus accumulé années antérieures)=328 433 \$ (quote-part à payer en 2023)	379 961
Voirie municipale	730 646
Enlèvement de la neige	560 000
Éclairage des rues	30 200
Transport adapté	16 592
Réseau de distribution d'eau potable et égout	203 625
Assainissement des eaux usées	70 310
Enlèvement des matières résiduelles	370 175
Protection de l'environnement	3 300
Quote-part boues de fosses septiques	109 452
Logements sociaux	7 400
Politique familiale et MADA	10 500
Urbanisme et zonage	141 550
Promotion et développement quote-part MRC	117 973
Promotion touristique (MRC, Cap-Saint-Ignace)	84 784
Centre culturel	206 100
Parcs et terrain de jeux	427 900
Presbytère	30 060
Bibliothèque et joujouthèque	41 222
Culture et Patrimoine	33 920
Mon village en vari'été	10 250
Environnement et embellissement	22 660
Frais de financement et autres activités financières	320 525
Remboursement de la dette à long terme	259 149
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION</b>	<b>5 159 564</b>

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Équipement informatique administration	2 000
Travaux bureaux municipaux	3 000
Équipement travaux publics (coupe-branche)	9 000
Équipement informatique urbanisme	1 000
Panneaux incendie et thermopompe (Centre culturel)	27 000
Défibrillateur loisirs	2 000
<b>TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>44 000</b>

**TOTAL DES DÉPENSES** **5 203 564**

## ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

### TAXES

Sur la valeur foncière générale	2 845 669
Spéciale règlement d'emprunt 2014-10 (réservoir)	55 255
Spéciale 2015-07 (station d'épuration)	45 533
Spéciale 2015-08 (camions incendie)	77 338
Spéciale 2016-08 (caserne)	44 471
Spéciale 2016-11 (mise aux normes)	36 820
Spéciale 2016-14 (réfection conduites Souvenir-Vincelotte)	97 566
Spéciale 2016-16 (parc industriel)	39 435
Spéciale 2019-06 (Souvenir phase 2)	14 271
Spéciale lumière	53 000
Spéciale eau potable	117 000
Spéciale 2021-06 (Manoir et Coteau)	103 000
Compensation aqueduc	132 000
Compensation égout	59 000
Enlèvement des ordures	287 600
Assainissement des eaux usées	100 900
Gestion des boues de fosses septiques	109 452

### COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	149 503
Gouvernement du Canada	1 500

### AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Administration générale	21 460
Sécurité publique	2 400
Transport	5 000
Hygiène du milieu	7 000
Aménagement et urbanisme	300
Centre culturel	65 500
Loisirs	179 500
Imposition de droits (licences, permis, carrières et sablières)	104 300
Amendes et pénalités	6 700
Intérêts	17 100
Autres revenus	60 400

### REVENUS DE TRANSFERT

Transferts et ententes partage et autres	364 591
--	---------

**TOTAL DES REVENUS** **5 203 564**

2022-12-03ss2

## 5. Adoption du programme triennal d'immobilisations

Programme triennal d'immobilisations

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;

**ATTENDU QUE** des développements domiciliaires sont prévus dans la zone blanche et dans les îlots déstructurés;

**ATTENDU QUE** des travaux sont prévus au presbytère pour la réfection de la toiture, les galeries et les portes

et fenêtres ainsi que la dalle de béton de la grange à dîme;

**ATTENDU QUE**

la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite est non conforme au Centre culturel et que son remplacement est prévu;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte ce programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

**PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

Développements résidentiels	4 000 000 \$
Réfection de la rampe universelle au Centre culturel et adaptation de la salle de bain au presbytère*	60 000 \$
Réfection du presbytère et de la grange à dîme*	420 000 \$
Lumières au DEL (remplacement lampadaires existants)	125 000 \$
Salle de conditionnement	160 000 \$
Panneaux incendie, faucheuse, ordinateurs, défibrillateur	
Travaux bureau municipal, thermopompe	44 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 809 000</b>

\*Les travaux d'adaptation de la salle de bain au presbytère et le remplacement de la rampe d'accès extérieure au Centre culturel sont subventionnés à 100 %. En ce qui a trait à la réfection au presbytère et à la grange à dîme, une subvention de plus de 250 000 \$ (66 % des coûts) est confirmée par le ministère de la Culture et des Communications.

**Période de questions**

**6. Période de questions écrites se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2023**

M<sup>me</sup> la maire demande à M<sup>me</sup> Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales et cette dernière répond que non. Quelques questions sont posées par les gens de la salle.

2022-12-04-ss2

**7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires**

Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

**ATTENDU QU'**

en vertu de l'article 957 du Code municipal, un document explicatif concernant le budget 2023 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace publie dans l'édition de

janvier 2023 de son journal local *Le Vaillant* les prévisions budgétaires de l'année 2023.

**2022-12-05ss2**

**8. Levée de la séance**

Levée de la  
séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 heures 18.

Sophie Boucher  
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron  
Maire